



KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue à la salle municipale,
120, rue des Églises, Kinnear's Mills,
le mardi 8 avril 2014, à 20 heures**

La séance est présidée par la mairesse suppléante, Madame Céline Landry

Présents : Madame Michelle Pageau et Messieurs Patrice Nadeau, Michel Breton, Étienne Prévost et James Allan.

Absent : Monsieur Paul Vachon

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Claudette Perreault, agit à titre de secrétaire de la séance.

2014-066 OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse suppléante ouvre la séance à 20 h en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes.

2014-067 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour de la séance en laissant le point *Divers* ouvert à tout autre sujet de discussion.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption des procès-verbaux des dernières séances ;
4. Rénovation cadastrale – propriétaires affectés par un ancien chemin ;
5. Demande de dérogation mineure de Madame Laurette Martel ;
6. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour l'aliénation d'un terrain appartenant à Monsieur Rufus Jamieson ;
7. Demande d'appui à la MRC pour la demande d'exclusion du lot 5A-P, rang 4 Canton de Leeds appartenant à monsieur Rufus Jamieson à la CPTAQ ;
8. Demande d'appui à l'UPA pour la demande d'exclusion de la municipalité de Kinnear's Mills à la CPTAQ ;
9. Demande d'exclusion du lot 5A-P, rang 4 Canton de Leeds appartenant à Monsieur Rufus Jamieson à la CPTAQ ;
10. Correspondance ;
11. Comptes du mois ;
12. Période de questions ;
13. Divers ;
14. Levée de la séance.

2014-068 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES DERNIÈRES SÉANCES

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont reçu une copie des procès-verbaux, au moins 48 heures avant la tenue des présentes ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2014 et de la séance extraordinaire du 31 mars 2014.

2014-069

RÉNOVATION CADASTRALE – PROPRIÉTAIRES AFFECTÉS PAR UN ANCIEN CHEMIN

ATTENDU QUE la rénovation cadastrale a été déposée en février 2014;

ATTENDU QUE les lots suivants sont touchés par des anciens chemins appartenant à la municipalité et qui n'ont pas été cédés par cette dernière et dont la liste est la suivante :

**Liste des propriétaires touchés par la rénovation cadastrale
(Propriétés affectées par un ancien chemin)**

ROUTE 269		
Nom des propriétaires	# de lots	OCTR ¹ requise
Rodney Nutbrown	4 913 317 5 185 787 (chemin)	NON
Rosaire Nadeau et Fils	4 913 736 5 085 204 (chemin)	NON
Roland Bédard	5 085 206, 4 913 322 5 185 816 (chemin)	NON
	4 913 616, 4 913 615, 5 085 208 (chemin)	OUI
Gestion PHQ inc.	4 913 619, 4 913 617 5 085 208 (chemin)	OUI
	4 913 620, 4 913 353 5 085 207 (chemin)	OUI
Serge Bolduc	4 913 354 5 085 207 (chemin)	OUI
Daniel Cantin	4 913 439, 4 913 998 4 914 000 (chemin)	OUI
Alain Lessard	4 913 475, 4 913 999 4 914 000 (chemin)	OUI
Francine Longpré	4 913 441 4 914 000 (chemin)	OUI
Michel Tardif Philip Tardif	4 913 607, 4 913 464 4 913 994 (chemin)	OUI
Jeff Tardif	4 913 466, 4 913 995 4 913 994 (chemin)	OUI
Réjean Nadeau	4 913 467 4 913 994 (chemin)	OUI
CHEMIN CRAIG		
<u>Nom des propriétaires</u>	<u># de lots</u>	
Jason Macrae	5 085 235, 4 913 241 5 418 221 5 085 234 (chemin)	NON
Normand Bédard	4 913 149 5 185 818 (chemin)	OUI
Serge Bolduc	4 913 693, 5 185 814 4 913 692	



KINNEAR'S MILLS

Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)

	5 185 818 (chemin)	OUI
Ricky Macrea	4 913 148, 4 913 642 5 085 236 (chemin)	OUI
Érablière La Fillionnière (Guylaine Fillion et Roger Gosselin)	4 913 641, 4 913 235 5 085 236 (chemin)	OUI

¹ Opération Cadastre en Territoire Rénové

ATTENDU QUE le conseil a le droit, depuis 1996, de donner le chemin à qui elle le désire ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers de céder les nouveaux lots de l'ancienne route 269 et de l'ancien chemin Craig aux propriétaires concernés.

Les propriétaires seront également responsables des coûts reliés à leur acte notarié ainsi qu'aux frais d'arpentage s'il y a lieu. M. Paul Vachon, maire et M^{me} Claudette Perreault, directrice générale sont autorisés à signer ces actes.

2014-070 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MADAME LAURETTE MARTEL

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme selon les recommandations du comité consultatif d'urbanisme concernant la construction d'une maison, pourvu que tous les autres articles des règlements soient respectés.

2014-071 DEMANDE D'AUTORISATION À LA CPTAQ POUR L'ALIÉNATION D'UN TERRAIN APPARTENANT À MONSIEUR RUFUS JAMIESON

ATTENDU QUE la municipalité désire depuis longtemps intégrer le terrain à son périmètre urbain ;

ATTENDU QUE le propriétaire accepte maintenant de vendre ce terrain et que la municipalité a signé avec lui une entente conditionnelle pour l'acheter ;

ATTENDU QUE ce terrain est enclavé dans le périmètre urbain actuel de la municipalité ;

ATTENDU QU'il n'y a pas eu d'activité agricole sur ce terrain depuis plus de 45 ans ;

ATTENDU QUE le potentiel des sols pour cette partie du lot 5A-P est de classe 7 avec des contraintes topographiques ;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à l'extension de son périmètre urbain à des fins résidentielles et qu'une demande d'exclusion accompagne cette demande d'autorisation ;

ATTENDU QUE le développement agricole ne sera pas affecté par cette demande;

ATTENDU QUE cette demande est conforme à la réglementation existante ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande de Monsieur Rufus Jamieson auprès de la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec.

2014-072

**DEMANDE D'APPUI À LA MRC POUR LA DEMANDE D'EXCLUSION
DU LOT 5A-P, RANG 4 CANTON DE LEEDS APPARTENANT À
MONSIEUR RUFUS JAMIESON À LA CPTAQ**

ATTENDU QUE, conformément à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAQ), seule une MRC ou une communauté urbaine, ou une municipalité avec l'appui de sa MRC ou de sa communauté urbaine, peut formuler une demande d'exclusion ;

ATTENDU QUE la municipalité, avant d'acheminer sa demande d'exclusion à la CPTAQ doit demander la recommandation de la MRC ;

ATTENDU QU'une demande d'autorisation pour l'aliénation de ce terrain de 10,33 hectares a été déposée à la municipalité ;

ATTENDU QUE cette demande d'autorisation pour l'aliénation est complémentaire à la demande d'exclusion, les deux dossiers seront acheminés simultanément ;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à l'extension de son périmètre urbain à des fins résidentielles ;

ATTENDU QUE la municipalité désire depuis longtemps intégrer ce terrain à son périmètre urbain ;

ATTENDU QUE le propriétaire de ce terrain accepte maintenant de vendre ce terrain et que la municipalité a signé avec lui une entente conditionnelle pour l'acheter ;

ATTENDU QUE la municipalité, dans sa demande d'exclusion démontre qu'il n'y aura aucune contrainte additionnelle sur les activités agricoles présentes et sur leur développement futur ;

ATTENDU QUE la municipalité, dans sa demande d'exclusion, démontre qu'il est nécessaire d'agrandir son périmètre urbain ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à la MRC des Appalaches d'appuyer la municipalité afin de permettre l'agrandissement du périmètre urbain.

2014-073

**DEMANDE D'APPUI À L'UPA POUR LA DEMANDE D'EXCLUSION DE
LA MUNICIPALITÉ DE KINNEAR'S MILLS À LA CPTAQ**

ATTENDU QUE l'UPA est l'organisme régional qui coordonne le développement agricole ;

ATTENDU QUE L'UPA doit être consultée lors d'une demande d'exclusion par une municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la résolution 2014-071, pour appuyer la demande d'autorisation pour l'aliénation du lot 5A-P, Rang 4 canton de Leeds d'une superficie de 10,33 hectares ;



KINNEAR'S MILLS

**Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)**

ATTENDU QUE la municipalité fait une demande d'exclusion pour l'extension de son périmètre urbain à des fins résidentielles ;

ATTENDU QUE la demande d'autorisation pour l'aliénation est complémentaire à la demande d'exclusion, les deux dossiers seront acheminés simultanément ;

ATTENDU QUE la municipalité désire depuis longtemps intégrer ce terrain à son périmètre urbain ;

ATTENDU QUE le propriétaire de ce terrain accepte maintenant de vendre ce terrain et que la municipalité a signé avec lui une entente conditionnelle pour l'acheter ;

ATTENDU QUE la municipalité, dans sa demande d'exclusion démontre qu'il n'y aura aucune contrainte additionnelle sur les activités agricoles présentes et sur leur développement futur ;

ATTENDU QUE la municipalité, dans sa demande d'exclusion, démontre qu'il est nécessaire d'agrandir son périmètre urbain ;

ATTENDU QUE la municipalité fera parvenir au président du syndicat de l'UPA, région de Thetford, le dossier complet de la demande d'exclusion ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander à l'UPA d'appuyer la demande d'exclusion de la municipalité afin de permettre l'agrandissement de son périmètre urbain.

2014-074

**DEMANDE D'EXCLUSION DU LOT 5A-P, RANG 4 CANTON DE LEEDS
APPARTENANT À MONSIEUR RUFUS JAMIESON À LA CPTAQ**

ATTENDU QUE la municipalité de Kinnear's Mills désire présenter une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec afin d'obtenir l'exclusion de sa zone agricole du lot 5A-P, rang 4 Canton de Leeds, dans la circonscription foncière de Thetford, d'une superficie totale de 8,8 hectares ;

ATTENDU QUE la municipalité désire depuis longtemps intégrer le terrain à son périmètre urbain ;

ATTENDU QUE le propriétaire accepte maintenant de vendre ce terrain et que la municipalité a signé avec lui une entente conditionnelle pour l'acheter ;

ATTENDU QUE ce terrain est enclavé dans le périmètre urbain actuel de la municipalité ;

ATTENDU QU'il n'y a pas eu d'activité agricole sur ce terrain depuis plus de 45 ans ;

ATTENDU QUE le potentiel des sols pour cette partie du lot 5A-P est de classe 7 avec des contraintes topographiques ;

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à l'extension de son périmètre urbain à des fins résidentielles ;

ATTENDU QUE la municipalité, dans sa demande d'exclusion, démontre qu'il est nécessaire d'agrandir son périmètre urbain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michelle Pageau et appuyé par Patrice Nadeau et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité de Kinnear's Mills demande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec l'exclusion de sa zone agricole du lot 5A-P, rang 4 Canton de Leeds, dans la circonscription foncière de Thetford.

QUE la municipalité de Kinnear's Mills confirme, et elle confirme par les présentes, à la Commission de protection du territoire agricole du Québec que cette demande n'est pas conforme à la réglementation municipale existante, mais que la municipalité démarrera, dès l'émission d'une autorisation par la Commission, le cas échéant, les démarches en vue de modifier sa réglementation.

2014-075 CORRESPONDANCE

La secrétaire-trésorière fait lecture de la correspondance du mois.

Les communiqués ont été transmis électroniquement aux conseillers.

2014-076 COMPTES DU MOIS

Il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des comptes suivants :

N° de chèque	Nom	Montant
	Salaire	6 008,36
C0003229	Céline Landry (souper bénévoles)	257,97
C0003231	Sur le chemin des artisans	75,00
C0003232	Place aux jeunes Appalaches	37,20
C0003233	CDC des Appalaches	186,00
C0003234	Moisson Beauce	50,00
C0003235	CPTAQ – demande d'exclusion	278,00
C0003236	Ferme Normaline (rempl. Chèque déc.)	57,48
C0003237	Visa Desjardins (renouvellement)	120,00
C0003238	Les Éditions Juridiques FD inc.	84,00
C0003239	Richard Bisson	23 770,27
C0003240	MRC des Appalaches	29 175,00
C0003241	Petite Caisse	171,62
C0003242	Régie Intermunicipale région Thetford	545,66
C0003243	9039-4255 Québec Inc. (Beucesansfil)	68,93
C0003244	Coop St-Jacques-de-Leeds	96,56
C0003245	Raymond Chabot Grant Thornton	6 898,50
C0003246	Léo Brochu	50,00
C0003247	James Allan	50,00
C0003248	Entreprises Sanifer	1 671,70
C0003249	Marc Prévost	233,50
C0003250	Fonds d'information sur le territoire	4,00
C0003251	Médias Transcontinental S.E.N.C.	419,67
C0003252	James G. Noonan	984,18
C0003253	François Lachance	50,00
C0003258	Agence de revenu du Canada DAS	735,92
C0003259	Ministère du Revenu DAS	1 563,00
C0003260	CSST	470,89
C0003261	C. Jacques Électrique inc.	63,24
C0003262	Réseau Biblio	287,44



KINNEAR'S MILLS

Procès-verbaux des séances du conseil municipal
de Kinnear's Mills,
MRC des Appalaches (Québec)

C0003263	Imprimerie CCL	183,35
C0003264	Me Marie-Klaude Paquet en fiducie	25 000,00
C0003265	Gagné Larouche Vézina, avocats	258,94
C0003266	Pagéo enr.	1 434,50
C0003267	Déneigement Gosford inc.	2 101,16
L1400001	Hydro Québec	322,58
L1400002	Bell Canada	311,06
L1400009	Hydro Québec	1 394,08
L1400010	Société financière Grenco (Photocopieur)	256,39
	Total	105 726,15

PÉRIODE DE QUESTIONS

Madame la mairesse suppléante invite les citoyens à la période de questions.

DIVERS

Madame Michelle Pageau nous informe qu'il y aura le salon des aînés à la salle municipale de Kinnear's Mills, le mercredi 28 mai de 10 h 00 à 14 h 00.

2014-077

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance à 20 h 30.

Signé : Céline Landry
Céline Landry, mairesse suppléante

Signé : Claudette Perreault
Claudette Perreault, directrice générale
et secrétaire-trésorière